

## COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 017/2023 :** FINANCES  
Régénération-extension de la salle des fêtes – Etude de faisabilité PAC géothermique  
Demande de subvention – SYDER

#### LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

**VU** le dispositif « Contrat Chaleur Renouvelable » financé par l'ADEME, qui a délégué au SYDER une enveloppe de subventions afin d'accompagner les projets de chaleur renouvelable sur le territoire rhodanien,

**VU** l'éligibilité au dispositif susmentionné de l'étude de faisabilité nécessaire avant l'installation d'une pompe à chaleur géothermique dans le cadre de l'opération de régénération-extension de la salle des fêtes inscrite au budget 2023,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel de cette étude de faisabilité s'élève à 14 750,00 € HT et que le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses en € HT		Financement en €	
Etude de faisabilité préalable à l'installation d'une pompe à chaleur géothermique	14 750,00	Commune – Autofinancement	4 425,00
		SYDER – CCR	10 325,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 750,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 750,00</b>

#### DECIDE

**D'APPROUVER** la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'installation d'une pompe à chaleur géothermique dans le cadre de la régénération-extension de la salle des fêtes.

**D'ARRETER** ses modalités de financement telles que mentionnées ci-dessus.

**DE SOLLICITER** une aide financière d'un montant de 10 325,00 € auprès du SYDER, au titre du Contrat Chaleur Renouvelable, pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Grézieu-la-Varenne, le 11 juillet 2023

Pour extrait conforme,

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

